



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 31 Mars 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Convocation :

23 Mars 2015

Affichage convocation :

23 Mars 2015

L'an deux mille quinze

Le trente et un Mars

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 31 Mars 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation des Comptes Administratifs 2014 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du Service des eaux et de la Commune ;
- Approbation des Comptes de Gestion 2014 du CCAS, du Service des eaux et de la Commune;
- Affectation des résultats 2014 aux budgets 2015 ;
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2015 ;
- Vote des Budgets prévisionnels 2015 du CCAS, du Service des eaux et de la Commune ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,

Jean-Marie CASTEX.

Conseil Municipal Mardi 31 Mars 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

L'an deux mille quinze

Le trente et un Mars

à vingt heures

Convocation :

23 Mars 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

23 Mars 2015

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Approbation des Comptes Administratifs 2014 de la Commune, du CCAS et du Service des Eaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme tous les ans et avant le 15 avril 2015, il est nécessaire de procéder notamment à l'approbation des comptes administratifs 2014, pour l'ensemble des 3 budgets de Rouilly-Saint-Loup, à savoir, la Commune, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et le Service des eaux.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes des deux sections, fonctionnement et investissement, pour une année, ici 2014.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif du CCAS comprend uniquement la section fonctionnement puisque le budget du CCAS sert uniquement à financer l'achat des colis ainsi que l'organisation du repas des aînés, et le paiement de l'assurance des bénévoles.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2014 du CCAS, il a été procédé à l'analyse du Compte Administratif 2014 du Service des eaux, les deux sections ont été présentées.

Ensuite, il a été présenté au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2014 de la Commune. Comme pour les 2 budgets précédents, l'ensemble des dépenses et recettes ont été exposées par articles. Une comparaison a également pu être faite avec le Compte Administratif 2013 et notamment avec les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur PICHENEY Patrice, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du CCAS ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du Service des eaux ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la Commune.

Approbation des Comptes de Gestion 2014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après l'approbation des comptes administratifs des 3 budgets, il convient de procéder à l'analyse et au vote des comptes de gestion adressés par Monsieur le Trésorier. Il rappelle également que les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2014 du Trésorier, M. MARQUE Vincent, à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter les résultats 2014, qu'ils soient positifs ou négatifs, aux budgets 2015.

Suite à l'adoption des comptes administratifs et, conformément aux comptes de gestion, les montants à reprendre en 2015 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Vote des taux des taxes directes locales directes 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation ;
- Taxe foncière sur le bâti ;
- Taxe foncière sur le non bâti ;
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il rappelle que les taux votés par la Commune sont affectés à une base d'imposition qui évolue chaque année, transmise par l'Administration fiscale.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les bases d'imposition et produits de l'année 2014.

Il expose ensuite au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2015, puis il présente les produits attendus si aucune modification de taux n'est effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales, telles qu'elles sont proposées par l'Administration fiscale pour 2015, qui sont les suivantes :

	Taux d'imposition communaux
Taxe d'habitation	26.53 %
Taxe foncière (bâti)	25.18 %
Taxe foncière (non bâti)	19.89 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	23.46 %

Vote des Budgets prévisionnels 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut désormais voter les différents budgets prévisionnels pour le CCAS, le Service des eaux et la Commune.

Tout d'abord, le budget 2015 du CCAS est présenté au Conseil Municipal, il comprend toujours uniquement la section fonctionnement, les dépenses et recettes affectées sont sensiblement les mêmes que celles de 2014. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement 2014 est inscrit au compte « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

Ensuite, il est procédé à la présentation du budget du Service des Eaux, au travers des deux sections exploitation et investissement. Les résultats d'exploitation et d'investissement 2014 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Pour terminer, le dernier budget étudié est celui de la Commune. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différents investissements envisageables pour l'année 2015.

Suite à cet exposé, la présentation par articles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement est faite. Le résultat de fonctionnement 2014 est inscrit au compte « 002 – Résultat de fonctionnement reporté » et le résultat d'investissement 2014 au compte « 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2015 du CCAS, du Service des eaux et de la Commune, tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Questions diverses :

Tenue du bureau de vote pour les élections départementales :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui se sont investis et qui ont assuré les permanences lors des deux tours des élections départementales des 22 et 29 Mars.

Sortie à Provins :

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore une vingtaine de places pour la sortie prévue le dimanche 14 juin, à l'occasion des fêtes médiévales de Provins.

Après-midi jeux du lundi 30 Mars :

Suite à l'organisation d'un après-midi jeux ouvert à l'ensemble des habitants de la Commune, le lundi 30 Mars, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cela a beaucoup plu aux participants. De ce fait, le rendez-vous pourrait devenir mensuel.